

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE SEANCE
25 SEPTEMBRE 2014

Présents : M. Ghislain FOURNIER, Mme Pascale LERY, M. Eric DUMOULIN, Mme Michèle GRELLIER, Mme Christine BOIVIN-CHAMPEAUX, M. Christian FAUR, Mme Malika BARRY, M. Nigel ATKINS, Mme Inès de MARCILLAC, M. Jean-Jacques RASSIAL, Mme Véronique CHANTEGRELET, M. Cyrille FONVIELLE, Mme Christelle HANNEBELLE, Mme Nicole CABLAN-GUEROULT, M. Jean-Louis BOULEGUE, Mme Pascale PATAT, M. Armenio SANTOS, Mme Cécile DELAUNAY, M. Jean-Manuel PARANHOS, M. Eric GERNER, Mme Séverine FERRER, M. Paul MARSAL, M. François SCHMITT, M. Denis VALENSI, Mme Virginie MINART, M. Jean-Philippe GAULTRON, M. Emmanuel LOEVENBRUCK, Mme Clémentine MASSON, M. Pierre GRISON, Mme Katya LAINE, M. José TOMAS, M. Pierre ARRIVETZ.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Patrice LECHEVALIER à Mme Pascale LERY, M. Benjamin FERNIOT à M. Eric DUMOULIN, Mme Michèle HOUSSIN à M. Jean-Jacques RASSIAL, Mme Brigitte PATEYRON à M. Ghislain FOURNIER, Mme Véronique PECHERAUX à M. Pierre ARRIVETZ, Mme Véronique LIGNIER à Mme Inès de MARCILLAC, M. Vincent GRZECZKOWICZ à M. Emmanuel LOEVENBRUCK.

Secrétaire : M. Eric DUMOULIN.

La séance est ouverte à vingt heures quarante minutes sous la présidence de Monsieur Ghislain FOURNIER, Maire de Chatou.

Monsieur Eric DUMOULIN est désigné comme secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur le Maire précise qu'en fin de séance seront abordées les questions orales.

Le compte-rendu de séance du 09 Juillet 2014 ne fait l'objet d'aucune remarque.

Les actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, font l'objet d'une remarque.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus a été publié au Recueil des actes administratifs n°10-2014.

1- Avenant n°1 à la convention de réservation entre la ville de Chatou et EFIDIS-Programme de construction 141/145 rue des landes.

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention de réservation entre la ville de Chatou et EFIDIS concernant le programme de construction 141/145 rue des Landes à Chatou signée le 13/12/2012,
- **d'autoriser** le Maire à signer ledit avenant.

2- Convention de partenariat avec le Conseil Général des Yvelines et l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP)-2014-2015.

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de partenariat entre le Conseil Général, la Ville de Chatou et le Comité départemental de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique des Yvelines (UFOLEP 78) pour la mise en place d'ateliers d'activités physiques et sportives douces à destination des jeunes parents en situation d'isolement social pour l'année 2014 - 2015,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

3- Règlement intérieur du Conseil Municipal.

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal.

4- SIDECOM-Rapport d'activités 2013.

PREND ACTE de la transmission du rapport d'activités 2013 du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication (SIDECOM).

5- Aliénation de biens mobiliers – Vente aux enchères sur internet

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** la vente aux enchères des biens recensés par la liste jointe,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus a été publié au Recueil des actes administratifs n°10-2014.

6- Admission en non valeur Ville.

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'admettre en non valeur les titres portés sur cet état, pour un montant total de 30 369,89 euros.

Exercice des titres de recettes	Nombre de titres	Montants des titres demandés en admission en non-valeur
2001	4	136,54
2002	61	6026,32
2003	127	5298,40
2004	69	4188,10
2005	124	5645,69
2006	75	3250,44
2007	39	3335,50
2008	29	1737,79
2009	9	105,04
2010	13	562,07
2011	1	65,56
2012	5	17,26
2013	1	1,18

7- Stock foncier détenu par l'Etablissement Public Foncier des Yvelines sur la commune de Chatou Bilan 2013.

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'approuver l'état du foncier bâti et non bâti détenu par l'EPF des Yvelines pour le compte de la Commune de Chatou tel que présenté ci-dessous :

	Montant des opérations		
	Antérieures au 31/12/2012	de l'année 2013	Total
Acquisitions	320 000 €	0	320 000 €
Cessions		0	0 €
Solde au 31/12/2013			320 000 €

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus a été publié au Recueil des actes administratifs n°10-2014.

8- Convention d'action foncière pour la réalisation d'un programme d'habitat avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines.

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines pour la réalisation d'un projet à vocation d'habitat dans le secteur « République »,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines pour la réalisation d'un projet à vocation d'habitat dans le secteur « République ».

9- Acquisition de la parcelle cadastrée section AC 82P appartenant à l'Etat et située 28 chemin de Bellevue à Chatou.

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'acquérir** au prix de 3 809 € la parcelle cadastrée AC 82p située 28 chemin de Bellevue d'une superficie de 117 m²,
- **d'autoriser** le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition de cette parcelle,
- **d'autoriser** le Maire à classer ce terrain dans le domaine public routier communal.

10- Echange de terrains entre la commune et les copropriétaires de l'immeuble « Le Gutenberg » à l'angle de l'avenue Guy de Maupassant et l'avenue de l'Europe.

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'acquérir** à titre gratuit, une emprise de terrain d'une superficie de 104 m² située avenue de l'Europe et issue de la parcelle AB 826,
- **de déclasser** une emprise de terrain d'une superficie de 86 m² issue du domaine public communal à l'angle de l'avenue Guy de Maupassant et l'avenue de l'Europe,
- **de céder** à titre gratuit, une emprise de terrain d'une superficie de 86 m² située à l'angle de l'avenue Guy de Maupassant et l'avenue de l'Europe, au profit des copropriétaires de l'Immeuble « Le Gutenberg » sis 2 avenue de l'Europe,
- **d'autoriser** le Maire à signer l'acte d'échange de ces emprises, à titre gratuit.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus a été publié au Recueil des actes administratifs n°10-2014.

11- Bilan de la ZAC Chatou-Plateau pour l'année 2013-Calcul de la participation due par l'aménageur.

Par **38** voix POUR, **1** voix CONTRE (J.TOMAS),

DECIDE d'approuver le bilan de la ZAC pour l'année 2013 qui se solde par une redevance d'un montant de 43 274,37 € au bénéfice de la commune.

12- Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et au comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **de fixer** le nombre de représentants du personnel à **4** et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- **de maintenir** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **de maintenir** par le Comité technique et le Comité d'Hygiène et de Sécurité l'avis des représentants de la collectivité.

13- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine à la RATP pour la mise en accessibilité d'un accès secondaire à la gare RER de Chatou-Croissy.

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à conclure entre la commune de Chatou, la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine et la RATP,
- **d'autoriser** le Maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine et la RATP.

14- Attribution de subventions-Bourse aux projets

Par **38** voix POUR, **1** ABSTENTION (J.TOMAS),

DECIDE d'approuver le versement de subventions dans le cadre de la bourse aux projets d'un montant de :

- o 720 € à l'association des scouts et guides de France.
- o 600 € à l'association Kahlamity Roses.
- o 420 € à l'association Solicare.
- o 420 € à Lorena Frier.
- o 420 € à Marie-Liesse Bernard.
- o 420 € à Mathilde Dubois.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus a été publié au Recueil des actes administratifs n°10-2014.

15- Avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'installations sportives et de partenariat conclue entre la commune de Chatou et le tennis club de Chatou.

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des installations sportives et de partenariat conclue entre la Ville et l'association Tennis Club de Chatou,
- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant n°2.

16- Convention d'accueil des élèves des établissements d'enseignement artistique entre les communes de Chatou et de Croissy-sur-Seine.

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention d'accueil des élèves des établissements d'enseignement artistique entre les communes de Chatou et de Croissy-sur-Seine pour l'année scolaire 2014/2015,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à la signer.

17- Convention d'accueil des élèves des établissements d'enseignement artistique entre les communes de Chatou et du Vésinet.

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention d'accueil des élèves des établissements d'enseignement artistique entre les communes de Chatou et du Vésinet pour l'année scolaire 2014/2015,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à la signer.

18- Vente de la grande presse taille douce du CNEAI

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** la vente de la grande presse taille-douce à graver (130 x 280 cm) pour un montant minimum de 20 000 €,
- **d'approuver** le désistement du bénéfice du montant de cette vente au profit du Cneai et de déduire ce montant de la subvention annuelle de fonctionnement accordée au Cneai pour l'année 2015.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus a été publié au Recueil des actes administratifs n°10-2014.

Le Maire lève la séance à vingt deux heures et vingt minutes.

Le Maire,



Ghislain FOURNIER,
Vice-Président du Conseil Général.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus a été publié au Recueil des actes administratifs n°10-2014.